



ATALYS
157 rue de Châtillon
RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr

"Le Hameau des Frênes 2"

LE - 6 MAI 2021
COURRIER ARRIVÉ

Maitre d'oeuvre

PA4



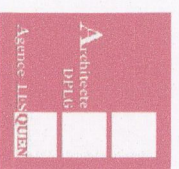
AGES
GEOMETRES EXPERTS
BUREAU D'ETUDE VRD

3, rue de la Planchonnais

44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél. 02 51 85 02 56

Email : nantesbat@ages-ge.fr
www.ages-ge.fr

Architecte



Agence LESQUEN
ARCHITECTE DPLG
11, rue de la mairie
35120 Dol-de-Bretagne
Tél. 09.83.31.94.31

Email : aude@lesquen-architecture.fr

ATALYS
SARL au capital de 50 000 €
157 rue de Châtillon
35000 RENNES
02 99 53 69 37 - 02 23 30 91 86
RCS Rennes 5 5 39 083 00021 - APE 4110A
www.atalys35.fr

06 MAI 2021

Rue du Pré Henri

Adresse :

Par la Mairie de La Fresnais
Commune de La Fresnais (35111)
LA FRESNAIS (35111)

en date du : **3 SEP 2021**

Plan de composition d'ensemble du projet

Vu pour être annexé à mon arrêté

Indice	Modifications	Date
1	PA	05/05/2021

Conception: CLOIZEAU
Dessin: J.F. MARIN
Travaux: T. FEVRIER

Responsable: S. REBULET
Aimé: ISM69

Planifié: CCh8

Section B n° 457p, 855 et 866

Dossier n°: 20002-REN-PA

Echelle: 1/500e

Legende:

- Perimètre
- Application cadastrale (ligne non garantie)
- Voie en enrocé (ou équivalent)
- Aire de réputation en béton balayé (ou équivalent)
- Placette en enrocé granulé (ou équivalent)
- Stationnement, accès en revêtement drainant
- Cheminement piéton en sable (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts aménagés (ou équivalent)
- Panation en couvre sol, vivaces sur paillage naturel (ou équivalent)
- Cote terrain naturel
- Aire de réputation
- Stationnement véliceur
- Parking privés et accès de lots en des positions obligatoires (5m x 5m)
- Avancés à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)

Symboles:

- Bassin / roue de collecte des eaux pluviales
- Fossé de collecte des eaux pluviales existant
- Potelet bois (position et nombre indicatif)
- Barrière chicane bois (en équivalent)
- Garniture bois de Øm50 à 1m20 de hauteur sur poteaux bois + plantes grimpances
- Limite de zone constructible du PPSM
- Zone d'implantation de la construction principale
- Accroche obligatoire des volumes
- Bande d'accroche obligatoire de 50% minimum de la façade avant de la construction principale
- Orientation du façage principal conseillée

